

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 19 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la salle des fêtes le vendredi 19 mars 2021 à 18h30, sur convocation adressée le 12 mars 2021.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Daniel CHABOT, M. Yves BELIS, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE, M. Gérard AUBRY, M. Jean-Bernard DAVID, M. Christian LUCAZEAU, Mme Catherine RAVELAUD, Mme Catherine CLOCHARD, Mme Chantal RIPAUD, Mme Corinne MORISSON, Mme Sonia PAVARD

ABSENTES :

Mme Danielle DAGORN, Mme Laurence CHEVALLIER

POUVOIR :

Mme Danielle DAGORN a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 - Agence France Locale : garantie d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt a été souscrit auprès de l'Agence France Locale pour financer les travaux d'aménagement du centre-bourg.

Le Conseil municipal décide d'octroyer à l'Agence France Local une garantie à hauteur de l'encours de dette de la commune.

Vote à l'unanimité (22 voix)

2 – Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes

Vu la possibilité prévue par le II de l'article 136 de la loi ALUR de s'opposer au transfert automatique de la compétence si au moins 25% des communes de la Communauté de Communes représentant au moins 20% de la population se prononcent contre, le Conseil municipal refuse la prise de compétence, par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Vote à l'unanimité (22 voix)

3 - Acquisition d'un terrain mitoyen de l'école Emile Combes

Le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AB0499 au prix de 9000 euros pour une superficie de 724 m².

Vote à l'unanimité (22 voix)

4 - Lotissement privé rue de l'Argonne : dénomination de la voie

Le Conseil municipal approuve le nom de « impasse du Bois Marco » pour la voie interne du lotissement privé créé sur les AB0494, AB0495, AB0496 et AB0497.

Vote à l'unanimité (22 voix)

5 – Convention de servitude avec ENEDIS dans la zone de Pied Sec

Le Conseil municipal consent un droit de servitude à ENEDIS pour l'installation d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée B 0898 afin d'améliorer la qualité de la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Vote à l'unanimité (22 voix)

6 – Convention pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de faire participer les communes dont les enfants sont scolarisés à Gémozac aux frais de fonctionnement des écoles.

Il propose pour l'année scolaire 2020-2021 de fixer la participation à 590 euros par élève d'élémentaire et 1381 euros par élève de maternelle.

Une convention sera passée avec chacune des communes concernées pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires au versement de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Gémozac.

Vote à l'unanimité (22 voix)

7 – Modification du tableau des effectifs

Pour permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté, le Conseil municipal :

- accepte de créer un grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 06 décembre 2021 ;
- et décide de supprimer un grade de technicien à temps complet à compter de cette même date.

Vote à l'unanimité (22 voix)

8 – Compte rendu des délégations du Maire

- Acquisition par voie de préemption au prix de 902,72 euros de la parcelle cadastrée ZP n°09 (1 736 m²) sise « Les Combes à Coutant », en zone 1AU du plan local d'urbanisme, pour étendre la réserve foncière sur ce secteur.

- Une subvention a été demandée à la DRAC pour la restauration des emmarchements de l'église :

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	2 973,60	50 %
ETAT	2 973,60	50 %
TOTAL	5 947,20	100 %

- L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR a été sollicitée pour la construction d'une deuxième salle de tennis couvert.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	140 977,05	22 %
ÉTAT	288 362,14	45 %
FFT	51 264,38	8 %
DÉPARTEMENT	160 201,19	25 %
TOTAL	640 804,75	100 %

- L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR a été sollicitée pour la restauration du temple.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	164 695,17	43,20 %
ÉTAT	171 568,77	45,00 %
DÉPARTEMENT	45 000,00	11,80 %
TOTAL	381 263,94	100,00 %

- Une subvention de Département a été sollicitée pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications rue Jules Ferry, rue des Rosiers et cité des Buries :

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	19 362,72	70 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	8 298,31	30 %
TOTAL	27 661,02	100 %

- Une demande de subvention au Département au titre des amendes de police a été déposée pour la création du parking en face du collège.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.		
COMMUNE	54 019,80	60 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	36 013,20	40 %
TOTAL	90 033,00	100 %

Fin de la séance à 20h00